

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 15 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation
9 avril 2026Objet de la délibération
**Recrutement annuel
d'agents contractuels
Emplois non
permanents pour faire
face à un accroissement
temporaire d'activité**

L'an deux mille vingt-six, et le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - MM. Thierry BALLINER - Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - MM. Michel BIRCK - Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mme Laurence GEFFROY - M. Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Aline LEJEUNE - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

Absents excusés : Mme Laëtitia ROULET (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - Mme Mirjana ILIC (pouvoir à Mme Isabelle FRILLAY) - Mme Dorothée PIERARD (pouvoir à Mme Christelle DELVAL).

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

L'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

En raison de périodes de surcroît de travail lié notamment à l'organisation de manifestations et de la rentrée scolaire ou autres, il y a lieu de recruter des contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2026. Ces agents pourront assurer des fonctions liées aux grades d'adjoint technique et d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, à compter du 1^{er} mai 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, sur les grades d'adjoint technique et d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à raison de 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à des accroissements temporaires d'activité. La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant de leur grade en tenant compte des qualifications et de l'expérience des agents recrutés.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME



Fait à LIANCOURT, le 16 avril 2026

Le Maire,

Laëtitia COQUELLE